



## La drôle d'idée d'augmenter les SRP [B. Merlaud]

29 Septembre 2017



L'augmentation du seuil de revente à perte, hypothèse envisagée à l'occasion [des états généraux de l'alimentation](#), suscite des débats passionnés. Car le destin de cette nouvelle "marge obligatoire" est encore bien obscur...

Ce projet de hausse du SRP est porté dans les débats par des syndicats agricoles, des lobbies industriels et de nombreux distributeurs. Les associations de consommateurs sont contre, tout comme Leclerc.

L'idée serait d'inclure dans le seuil de revente à perte les coûts logistiques et "de mise en marché". Selon les calculs, le SRP augmenterait ainsi de 12 à 17%.

Les marques nationales, vendues par les enseignes avec de très faibles taux de marge, seraient les premières concernées par cette mesure. Les distributeurs se retrouveraient contraints d'augmenter directement les prix en rayon pour ne pas être accusés de revente à perte.

### 1,4 milliard d'euros de pouvoir d'achat en moins

S'agissant des produits de la zone marché, des MDD et des PME, les marges de la distribution sont plus confortables et une nouvelle définition du seuil légal de revente à perte n'aurait que peu d'incidence.

Pour l'UFC-Que Choisir, cette flambée mécanique des étiquettes représentera, si la mesure est mise en place, une ponction de 1,4 milliard d'euros sur le pouvoir d'achat des ménages.

Dans la vision de Système U, qui milite depuis longtemps pour cette idée, une hausse obligatoire des marges sur les marques nationales ferait disparaître les besoins de péréquation, en magasin, qui défavorisent les produits

agricoles. En clair, les distributeurs n'auraient plus besoin de marger excessivement sur la zone marché pour se refaire la cerise. Ils pourraient alors accepter de rémunérer davantage les fournisseurs de ces rayons (sans changer les prix publics), ce qui profiterait assez rapidement aux producteurs. Encore faudra-t-il que toutes les enseignes fassent preuve de la même bonne volonté...

## Le cas des produits non alimentaires

D'autres promoteurs de la hausse du SRP imaginent que ces nouvelles marges sur les marques pourraient redescendre directement chaque maillon de la filière. Bref, que les distributeurs accepteraient de reverser le gain aux fournisseurs, qui eux-mêmes le répercuteraient aux producteurs.

Cette vision des choses ne s'embarrasse pas du cas des articles non alimentaires ou dans lesquels les produits agricoles ne représentent qu'une faible part de la valeur (tous concernés par la hausse du SRP). On se demande bien, alors, où redescendrait la marge.

C'est là-dessus que joue Michel-Édouard Leclerc, qui a déjà commencé à courir les plateaux de télévision. Il s'étrangle devant cette perspective de hausse obligatoire des prix, laissant gentiment croire qu'une augmentation du SRP le contraindrait à payer plus cher les produits aux industriels. Il accuse quasiment les fabricants de shampoing ou de sodas de vouloir s'engraisser sans rien reverser à personne !

La mesure, si elle est mise en place, aura en effet des répercussions directes sur les prix en rayon, au détriment du consommateur. Mais en l'état, ce seront d'abord les distributeurs qui en profiteront. Charge à eux, ensuite, de faire en sorte que les agriculteurs voient la couleur de cet argent.

Tweeter

Partager

Suivre @LINEAIRES

[Retour vers Les actus](#)



Lineaires.com est édité par les [EDITIONS DU BOISBAUDRY](#)

13 square du Chêne Germain - CS 77711

35577 Cesson-Sévigné Cedex

Tél : 02 99 32 21 21 - Fax : 02 99 32 89 20

Copyright © 2008 Editions du Boisbaudry

[Cliquez ici](#) pour découvrir tous les titres des Editions du Boisbaudry